

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD  
D2024/053**

**SEANCE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 16 mai

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	<b>Présents :</b>
Présents : 11	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 1	MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique
Votants : 12	<b>Absents :</b>
Abst. : 0	Mme LEGRAND Coline,
Exprimés : 12	<b>Excusés :</b>
Oui : 12	Mmes MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie,
Non : 0	MM. AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, MARGOT Manuel,
	<b>Pouvoirs :</b>
	M. MARGOT Manuel a donné pouvoir à Mme SALADIN Christine
	<b>Assiste à la séance du Conseil municipal :</b>
	Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales
	<b>Secrétaire de séance :</b> Mme DEMARGNE Céline

**OBJET : SDIC 23 – Adhésion de la commune de La Villedieu**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n° 2024/02 - 06 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 15 février 2024 acceptant l'adhésion de la commune suivante :  
- La Villedieu

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- acceptent l'adhésion au SDIC 23 de la commune précitée.  
- autorisent Monsieur le Maire à notifier cette décision et à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance, Céline DEMARGNE

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmise le 21/05/2024 - Affichée le 21/05/2024

